EAU 2025 - 2030 LES SOLUTIONS SONT DANS L'ACTION

LES AIDES FINANCIÈRES
DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Innovation

4 grandes priorités du 12e programme

1. Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
2. Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
3. Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
4. Protéger la qualité de l'eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

EAU GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'innovation est un levier essentiel pour développer des solutions adaptées aux défis climatiques et aux besoins changeants des territoires. Accompagner les projets innovants, c'est soutenir le développement de nouvelles technologies et méthodes capables de préserver les ressources en eau tout en s'adaptant aux évolutions environnementales. L'Agence de l'eau Adour-Garonne inscrit cette ambition dans son 12e programme d'intervention afin de promouvoir des solutions durables et d'accompagner les territoires vers un avenir plus résilient.

73 %

de ce programme d'intervention
est destiné à des actions contribuant
à l'adaptation au changement climatique.

DES SOLUTIONS À ACTIONNER

FAVORISER L'INNOVATION

Accompagner les projets innovants pour faire face aux enjeux émergents et climatiques en finançant le développement final et l'expérimentation de nouvelles solutions (produits, techniques, procédés...) en conditions réelles.
Ces projets doivent associer des utilisateurs finaux et des experts scientifiques, tout en :

- favorisant le partage d'expériences, la diffusion des connaissances et le déploiement des innovations pertinentes sur le bassin Adour-Garonne
- relevant du domaine expérimental et répondant à des enjeux spécifiques du bassin dans les domaines d'intervention de l'agence

Évaluer des procédés ou produits innovants en finançant des études, y compris comparatives, et des expérimentations. Ces actions visent à mesurer leur performance, leur efficacité et leur pertinence opérationnelle. Elles permettent d'acquérir des retours d'expérience, de contribuer à l'expertise et à la montée en compétence des acteurs de l'eau et de préparer d'éventuels financements futurs par l'agence de l'eau Adour-Garonne.

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs des projets sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats adaptés au cas par cas, selon le type d'opération accompagnée et définis en concertation avec l'Agence. Ils pourraient porter par exemple sur :

- la forme de la valorisation des résultats
- les modalités de transfert opérationnel des connaissances acquises, etc.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

Toute personne publique ou privée contribuant aux objectifs cités.

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

Les opérations ne répondant pas aux objectifs cités ainsi que :

- les produits ou méthodologies déjà éprouvés ou commercialisés
- les projets de recherche fondamentale
- les projets de recherche industrielle (au sens des régimes cadre exemptés de notification) ou recherche appliquée à visée de connaissance sauf s'ils sont associés à du développement expérimental



COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique
« Connaissance générale (études scientifiques), recherche et innovation, suivi des milieux et connaissance environnementale ».

2. Sélectionner l'un des dispositifs d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.

TUTOS

Lien vers la plateforme Rivage :
rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Opérations innovantes	**Innovation**	**50%**
Études préalables à des opérations innovantes	**Études générales de connaissance et recherche appliquée**	**50%**
Évaluation de procédés innovants	**Études générales de connaissance et recherche appliquée**	**50%**

Taux d'aide de **50 % max**

VOS INTERLOCUTEURS

UNITÉS TERRITORIALES :

- **TOULOUSE :** Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude
- **BORDEAUX :** Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Viennes
- **PAU :** Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- **RODEZ :** Aveyron, Gard, Lot, Lozère
- **BRIVE-LA-GAILLARDE :** Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne

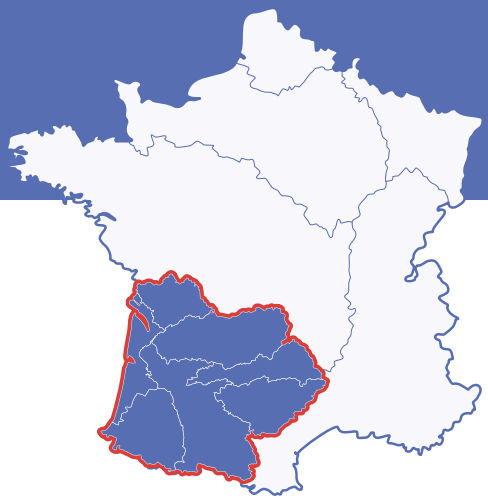

SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN

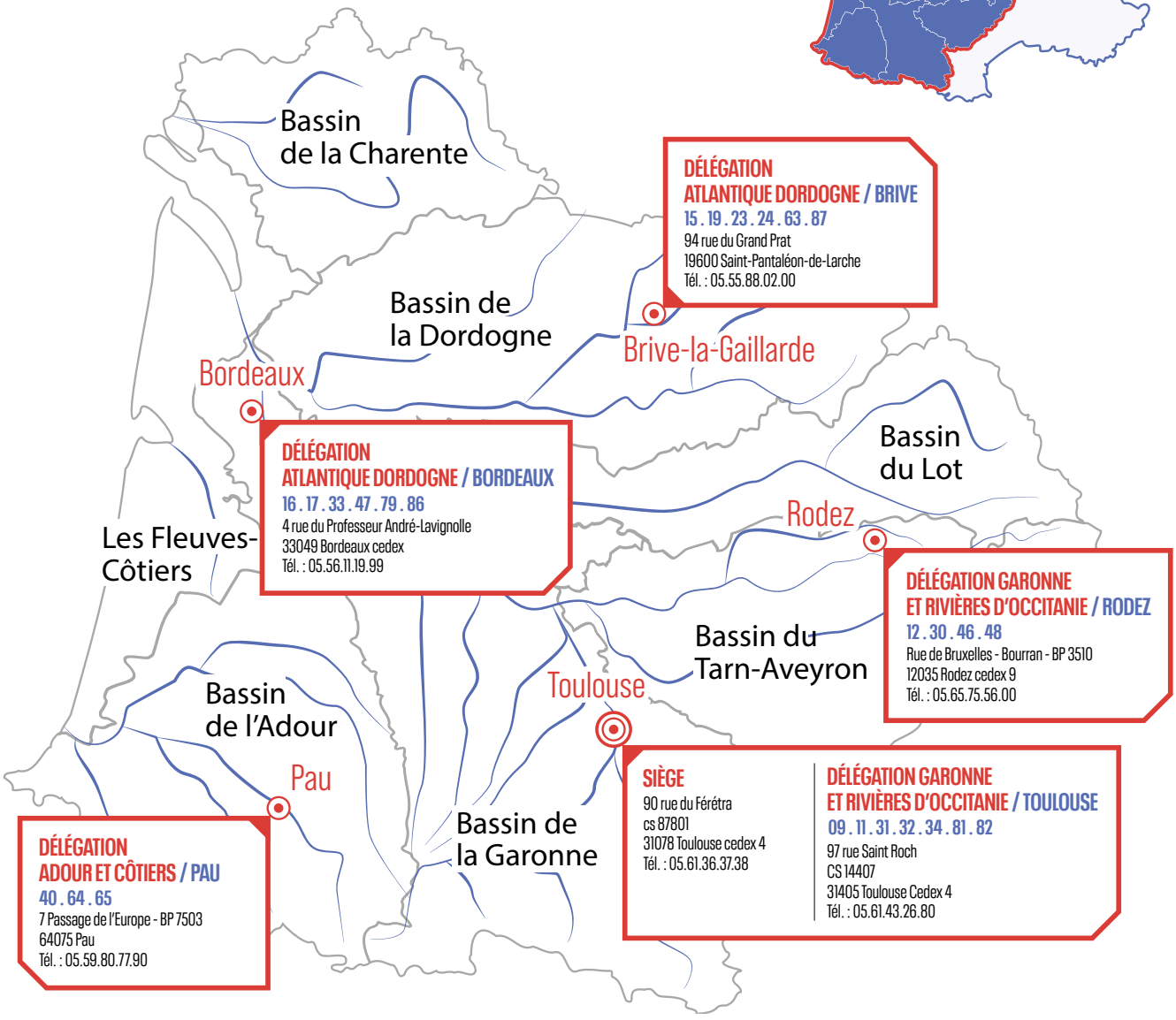

DÉLÉGATION ATLANTIQUE DORDOGNE / BRIVE
15 . 19 . 23 . 24 . 63 . 87
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05.55.88.02.00

DÉLÉGATION ATLANTIQUE DORDOGNE / BORDEAUX
16 . 17 . 33 . 47 . 79 . 86
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux cedex
Tél. : 05.56.11.19.99

DÉLÉGATION GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE / RODEZ
12 . 30 . 46 . 48
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez cedex 9
Tél. : 05.65.75.56.00

SIÈGE
90 rue du Férétra
cs 87801
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05.61.36.37.38

DÉLÉGATION GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE / TOULOUSE
09 . 11 . 31 . 32 . 34 . 81 . 82
97 rue Saint Roch
CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05.61.43.26.80

DÉLÉGATION ADOUR ET CÔTIERS / PAU
40 . 64 . 65
7 Passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau
Tél. : 05.59.80.77.90

Version de novembre 2025